

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DAC 1079 Subventions (14.000 euros) à deux associations au titre de l'aide aux événements artistiques et culturels à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 2 associations;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 30 juin 2014;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 30 juin 2014;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Complices de Nina, 72 rue Emile Zola c/o Francis Ingrand 94260 Fresnes pour le festival Les Plans d'Avril présenté en avril 2015. 20649 ; 2014_00308.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros, dont 4.000 euros sur proposition de la Mairie du 17^e, est attribuée à l'association La Nuit comme en plein Jour, 52 rue des Batignolles 75017 Paris, pour le festival Les Rencontres de la Nuit présenté en mai 2014. 30901 ; 2014_04888.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 14.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

